

avec instance que l'on conserve à l'étude et à la discussion des sujets pédagogiques le plus de temps possible. Tout l'avenir de l'enseignement et celui des instituteurs se trouvent dans ce travail, fait privément d'abord, et collectivement ensuite."

Avis de motion, motions

L'assemblée étant d'abord appelée à se prononcer sur les différents avis de motion donnés à la dernière conférence, M. le Président donne aussitôt lecture des minutes de la dernière réunion du Conseil d'administration concernant ces avis de motion (voir procès-verbal de la 93^{ème} réunion du Conseil d'administration.)

Après quelque discussion, M. L.-A. Primeau retire son avis de motion.

Puis M.-W. Tétrault propose, appuyé par M. I. Nadon, que, vu les faibles ressources de l'Association, la somme de cinq piastres seulement soit allouée au secrétaire pour chaque conférence.

Adopté.

M. G. Famelart retire son avis de motion et propose le suivant :

Qu'à la prochaine conférence il proposera que la constitution de cette association, ainsi que les règlements qui la concernent, soient révisés ou amendés.

M. G. Robillard dit qu'à la dernière conférence, il a proposé qu'une requête soit adressée au Conseil de l'Instruction publique, et demande à M. le Président, ce qu'on a fait à ce sujet. M. le Président répond que rien n'a encore été fait à ce sujet; mais que c'est son désir que l'on s'occupe de cette question et suggère à l'assemblée de nommer immédiatement un comité à cet effet.

Il est alors proposé par M. F.-X.-P. Demers, appuyé par M. W. Tétrault, qu'un comité formé de MM. I. Nadon, G. Famelart et G. Robillard, soit nommé pour rédiger le

plus tôt possible une requête en rapport avec la motion de M. G. Robillard.

Adopté.

Sujet de discussion :

Le travail de l'élève à l'école.—Dangers à éviter; tel que surmenage, etc.—Ce que doit être ce travail pour qu'il soit le plus profitable au développement complet de l'élève.

M. A. Chatigny ouvre la discussion en faisant part à ses confrères d'un travail dont il donne lecture.

M. Chatigny est un vieil instituteur qui joint à son expérience d'éducateur de la jeunesse, une science non moins solide en pédagogie. Aussi son travail ne pouvait manquer d'intéresser l'assemblée, qui était désireuse d'entendre le conférencier s'exprimer sur un sujet qui s'impose à notre plus sérieuse attention.

M. Chatigny, après avoir exprimé quelques principes généraux sur le travail, parle du *surmenage intellectuel* dans nos écoles, comme d'une chose qu'il déplore beaucoup à cause de ses conséquences désastreuses, et contre laquelle il proteste.

Les causes dont dépend ce triste état de choses sont au nombre de trois, dit-il, savoir :

- 1o Un programme d'études surchargé.
- 2o Des heures de classe trop longues.
- 3o Des leçons et des devoirs trop longs et trop nombreux.

Ces causes produisent inévitablement chez l'élève un surmenage qui ne peut lui être que fatal sous tous les rapports.

Des hommes éminents de l'Europe et aussi du Canada se récrient contre ce même vice. Quant à nous, il nous faut encore crier, et peut être crier longtemps avant de faire disparaître cette plaie de nos écoles.

M. le conférencier termine en disant que si on ne peut rien contre le programme des études primaires que l'on nous impose toujours sans jamais daigner nous consulter,